

## Introduction

La traçabilité des DMI doit répondre à plusieurs objectifs : 1) obligation sanitaire au 31 décembre 2008 et 2) financier pour les DMI remboursés en sus des GHS (DMI LPP).

Les objectifs fixés par la direction du CHRU sont :

- la mise en œuvre de la traçabilité de tous les DMI LPP avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2010 pour limiter des pertes liées à un non-remboursement
- au vu des moyens mis en œuvre (principalement en personnel), le projet doit a minima s'autofinancer

## Matériels et méthodes

La mise en place de la traçabilité informatique a nécessité le développement du logiciel en place (Pharma) et l'achat de douchettes à code-barres pour faciliter les saisies et limiter les erreurs de retranscription.

Les moyens en personnel pour la mise en place et la montée en charge du projet sont :

- 0,5 ouvrier professionnel → réception des DMI, organisation des retours des DM en prêt
  - 0,5 préparateur → saisie informatique, création des fiches produits, inventaires, commande de régularisation des prêts
  - 0,6 pharmacien praticien hospitalier → mise en place et suivi du projet, assurance qualité, formation des utilisateurs, suivi financier, veille juridique et mise à jour du fichier produit
  - 1 pharmacien assistant pendant 1 an → mise en place et déploiement du projet, assistance
- La traçabilité a été mise en place progressivement service par service. La formation des cadres et infirmiers à la traçabilité nominative a été organisée dès l'installation dans leurs services de la traçabilité. Une assistance pharmaceutique téléphonique est en place pour les utilisateurs.

## Résultats

Les pertes en 2008 avaient été estimées à 450K€. Elles ont été réellement de 277K€ en raison du démarrage anticipé du projet.

Au 31 décembre 2009 :

- ❖ 58 674€ d'économies supplémentaires ont été générées par rapport à l'objectif fixé.
- ❖ Le taux de traçabilité des DMI LPP (hors ostéosynthèse) est de 99,43%.
- ❖ Les pertes s'élèvent à 63K€.

Bilan	Recettes			Charges			Résultats
	Gain traçabilité	Economie personnel	Total	Personnel	Douchettes	Total	
2009 Objectif contrat	150 000 €	16 300 €* <sup>*</sup>	166 300 €	118 132 €	840 €	118 972 €	47 328 €
2009 réalisé	213 164 €	16 300 €* <sup>*</sup>	196 864 €	90 022 €	840 €	90 862 €	106 002 €

\*Réduction temps CAE (saisie manuelle des poses de DMI pour remboursement)

## Discussion-Conclusion

En 2009, le développement rapide du projet a permis de réduire davantage les pertes. Depuis le 15 mars 2010 : 100% des DMI remboursés en sus des GHS sont tracés (hors ostéosynthèse).

Poursuite du projet :

- 1) Extension de la traçabilité aux autres DMI sous l'égide du Comité des dispositifs Médicaux (CDM)
- 2) Suivi des indications toujours en lien avec le CDM
- 3) Réalisation d'inventaires et recherche des traçabilités manquantes avec les cadres des blocs et plateaux techniques